

Albingia célèbre ses 55 ans de présence en France

« La réussite d'Albingia, nous la devons au succès de notre partenariat ». C'est ce message que Bruno Chamoin, Président-Directeur Général d'Albingia, a adressé à tous les courtiers présents lors de l'anniversaire de la compagnie le 15 juin dernier. Un message fort rappelant le talent et l'esprit entrepreneurial qui animent chacun de ses partenaires. Cette célébration organisée dans les locaux de la compagnie, aussi conviviale qu'ensoleillée, est une nouvelle preuve du lien unique et indéfectible qui lie Albingia aux courtiers français.



Antoine Rouge (Groupe Rouge) et Erick Berville (Finaxy)



Bruno Chamoin, Robert Leblanc (Aon) et Philippe Carle (Marsh)



Fabrice Domange (Marsh) et Isabelle Moulin (Albingia)



Pierre-Anthony Verspieren (Verspieren), Erick Berville (Finaxy) et Pierre Donnersberg (Siaci Saint Honoré)

« L'anniversaire d'Albingia est avant tout celui de notre relation avec les courtiers qui, année après année, demeure unique et singulière »

Bruno Chamoin, Président-Directeur Général d'Albingia



Jean-Philippe Martin et Philippe Martin (Courtage d'assurances Martin), Marie Absire et Nicolas Bicheron (Albingia)



Dégustation de grands crus assurés par Albingia



Grégory Allard (Fihet-Allard) et Bruno Chamoin



René Torpille (Assurance Intercontinentale) et Mustapha Ahmine (Albingia)



Martin Ferte, Hervé Houdard, Stéphanie Martin (Siaci Saint Honoré) et Jean-Yves Rispe (Assurances Vinci)



Hubert Faulquier et Laurent Claus (Albingia)



Laurent Couturier (Guian), Emeric Paland (Sipac Européenne d'assurance), Isabelle Moulin et Roger Sautour (Albingia)



Jean-Jacques Henchoz (Swiss Re) et Bruno Chamoin



Albingia est une compagnie 100% française, indépendante de tout groupe d'assurance, spécialiste incontournable des risques d'entreprises.

Proches, décisionnaires et expertes, les équipes réparties sur la France entière accompagnent les courtiers depuis 55 ans. Un engagement constant à l'image de la compagnie qui atteste d'un ratio de solvabilité II plus de trois fois supérieur à la marge réglementaire en application de la formule standard stricte.

